



Qualéduc

Fiches repères pour les établissements scolaires de la voie professionnelle

Tables de correspondances thématiques

Plusieurs démarches et procédures de labellisation, en particulier dans le cadre des labels Lycée des métiers et E3D (école – établissement en démarche globale de développement durable), font références aux fiches repères intégrées à la collection « Fiches repères pour les établissements scolaires de la voie professionnelle ».

Les démarches d'auto-évaluation portant sur différentes thématiques ou volets d'activité des établissements peuvent par ailleurs être construites à l'aide de plusieurs fiches. Les tables de correspondances suivantes facilitent l'identifications des ressources en lien avec un label ou une thématique.

Ainsi, plusieurs fiches peuvent être mobilisées dans le cadre du suivi et de l'amélioration continue de la mise en œuvre des mesures de la réforme des lycées professionnels.

Ces tables peuvent également être utilisées pour identifier une thématique de travail plus large ou les liens avec une démarche de labellisation lors de l'usage d'une fiche repère précise.

Suivi, évaluation et amélioration de la mise en œuvre des mesures de la réforme des lycées professionnels

Table 1 : mesures de la réforme et fiches repères Qualéduc

N. B. : les fiches développées spécifiquement pour le suivi de la mesure sont indiquées en gras.

Pilotage de la mise en œuvre de la réforme au sein de l'établissement

II.1. Faire vivre le projet d'établissement

II.3. Déployer la réforme des lycées professionnels dans l'établissement

Mesure 1 : La gratification des PFMP

I.7. Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages

Mesure 2 : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classe à effectif réduit

I.17. Mettre en œuvre la consolidation des savoirs fondamentaux

I.19. Planifier, mettre en œuvre et évaluer une séance en groupes à effectifs réduits en seconde et première professionnelles

II.4. Organiser le temps scolaire

Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options

I.1. Analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans l'établissement

II.4. Organiser le temps scolaire

Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études

I.5. Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève

I.7. Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages

I.10. Mettre en œuvre les liaisons CAP-Bac Pro et Bac Pro-BTS

I.15. Accompagner la construction du projet professionnel et la réussite de l'élève (CAP et Bac Pro)

I.18. Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et Bac Pro)

I.20. Le parcours personnalisé en terminale baccalauréat professionnel

II.4. Organiser le temps scolaire

Mesure 5 - Prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée

- I.10 Mettre en œuvre les liaisons CAP-Bac Pro et Bac Pro-BTS
- I.15. Accompagner la construction du projet professionnel et la réussite de l'élève
- I.18. Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et Bac Pro)

Mesure 6 - Mieux préparer l'insertion

- I.15. Accompagner la construction du projet professionnel et la réussite de l'élève (CAP et Bac Pro)
- I.18. Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et Bac Pro)
- II.5. Faire vivre les réseaux et les partenariats

Mesure 7 - Adapter l'offre de formation : rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025

- II.12. Piloter l'offre de formation professionnelle de l'EPLE

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en certificats de spécialisation (formation +1) à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens

- II.12. Piloter l'offre de formation professionnelle de l'EPLE

Mesure 9 : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée

- I.7. Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages
- II.5. Faire vivre les réseaux et les partenariats
- II.7. Travailler la communication externe de l'établissement
- II.15. Professionnaliser les acteurs du bureau des entreprises

Mesure 10 : Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Mesure 11 : Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 : Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève, Profan

I.1. Analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans l'établissement

I.2. Évaluer et faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe

I.3. Évaluer et faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves

II.11. Prévenir le décrochage scolaire

Table 2 : fiches repères Qualéduc et mesures de la réforme

I.1	Analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans l'établissement	Mesure 3 options Mesure 12 nouvelle approche pédagogique, PRoFan
I.2	Évaluer et faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe	Mesure 12 nouvelle approche pédagogique, PRoFan
I.3	Évaluer et faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves	Mesure 12 nouvelle approche pédagogique, PRoFan
I.5	Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève	Mesure 4 terminale Bac Pro
I.7	Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages	Mesure 1 allocation PFMP Mesure 9 bureau des entreprises Mesure 4 terminale Bac Pro
I.10	Mettre en œuvre les liaisons CAP-Bac Pro et Bac Pro-BTS	Mesure 4 terminale Bac Pro Mesure 5 nouveaux dispositifs accompagnement - consolidation BTS
I.15	Accompagner la construction du projet professionnel et la réussite de l'élève (CAP et Bac Pro)	Mesure 4 terminale Bac Pro Mesure 5-6 nouveaux dispositifs accompagnement - Avenir Pro

I.17	Mettre en œuvre la consolidation des savoirs fondamentaux	Mesure 2 savoirs fondamentaux effectifs réduits
I.18	Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et Bac Pro)	Mesure 4 terminale Bac Pro Mesure 5-6 nouveaux dispositifs accompagnement - Avenir Pro
I.19	Planifier, mettre en œuvre et évaluer une séance en groupes à effectifs réduits en seconde et première professionnelles	Mesure 2 savoirs fondamentaux effectifs réduits
I.20	Le parcours personnalisé en terminale baccalauréat professionnel	Mesure 4 Terminale BacPro
II.1	Faire vivre le projet d'établissement	Pilotage
II.3	Déployer la réforme des lycées professionnels dans l'établissement	Pilotage
II.4	Organiser le temps scolaire	Mesure 2 savoirs fondamentaux effectifs réduits Mesure 3 options Mesure 4 terminale Bac Pro
II.5	Faire vivre les réseaux et les partenariats	Mesure 6 partenariats - mentorat, Avenir Pro
II.7	Travailler la communication externe de l'établissement	Mesure 9 bureau des entreprises
II.11	Prévenir le décrochage scolaire	Mesure 12 nouvelle approche pédagogique, PRoFan
II.12	Piloter l'offre de formation professionnelle de l'EPLE	Mesure 7 adaptation de l'offre Mesure 8 ouverture de places de spécialisation
II.15	Professionnaliser les acteurs du bureau des entreprises	Mesure 9 bureau des entreprises

Labellisation Lycée des métiers

Table 1 : Critères du cahier des charges national et fiches repères Qualéduc

- 1. Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation

II.12. Piloter l'offre de formation professionnelle de l'EPLE

II.13. Mettre en œuvre l'apprentissage dans l'établissement

II.14. Proposer des actions de formation continue pour adultes dans un EPLE

I.5. Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève

2. L'accueil de publics de statuts différents

II.12. Piloter l'offre de formation professionnelle de l'EPLE

II.13. Mettre en œuvre l'apprentissage dans l'établissement

II.14. Proposer des actions de formation continue pour adultes dans un EPLE

I.6. Intégrer les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)

II.4. Organiser le temps scolaire

3. Des réponses pédagogiques et des parcours de formation adaptés

I.1. Analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans l'établissement

I.2. Évaluer et faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe

I.3. Évaluer et faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves

I.5. Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève

I.7. Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et les stages

I.10. Mettre en œuvre les liaisons CAP-Bac Pro et Bac Pro-BTS

I.14. Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans

I.15. Accompagner la construction du projet professionnel et la réussite de l'élève

I.16. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé (CAP)

I.17. Mettre en œuvre la consolidation des savoirs fondamentaux

I.18. Préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études (CAP et Bac Pro)

I.20. Le parcours personnalisé en terminale baccalauréat professionnel

4. Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité ainsi que les établissements partenaires agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion

II.5. Faire vivre les réseaux et les partenariats

II.15. Professionnaliser les acteurs du bureau des entreprises

5. L'organisation d'actions culturelles

II.5. Faire vivre les réseaux et les partenariats

6. La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale

I.9. Développer l'ouverture européenne et internationale

7. La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale

II.11. Prévenir le décrochage scolaire

8. Une politique active de communication

II.6. Travailler la communication interne au sein de l'établissement

II.8. Travailler la communication externe au sein de l'établissement

Pilotage du label (ne fait pas l'objet d'un critère national spécifique)

II.1. Faire vivre le projet d'établissement

II.2. Articuler les démarches d'amélioration continue – Labels, certifications et évaluation des établissements

II.3. Déployer la réforme des lycées professionnels dans l'établissement